DEPARTEMENT Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération PROVENCE ALPES AGGLOMERATION

Année 2021 Séance du 30 juin 2021

N° 13

Objet : Volontariat territorial en administration

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et un le trente du mois de juin à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 22 du mois de juin 2021, s'est réuni au complexe sportif des Lauzières à CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : FONTAINE Sonia

Etalent présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit (jusqu'au rapport n° 39), CHABAL CALVI Nadia, CHALVET Gilles (jusqu'au rapport n° 53), COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GALLY France, GRANET BRUNELLO Patricia, ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MOULARD Damien, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 23), PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, REYNAUD Patrice (jusqu'au rapport n° 53), RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Etalent suppléés:

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
COCHET Brigitte a donné pouvoir à KARCHE Eliette
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GERACE Isabelle
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy

URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc (jusqu'au rapport n° 56)

Etaient représentés :

AUZET Guy a donné pouvoir à JOUVES Marc

BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo

CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie (à partir du rapport n° 40)

ESTIENNE Claude a donné pouvoir à BENOIT Gérard

FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PAUL Gérard

GONCALVES Gilles a donné pouvoir à FONTAINE Sonia

ISOARDI Delphine a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert

MAGAUD Nathalie a donné pouvoir à CHALVET Gilles (jusqu'au rapport n° 53)

MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine

PIERI Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia (jusqu'au rapport n° 22)

POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick

TEYSSIER Eliane a donné pouvoir à Francis KUHN

UGHETTO Wendy a donné pouvoir à VILLARD René

VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

Etaient excusés :

AUZET Éric FLORES Sylvain
BALIQUE François GRAVIERE Remy
BASSET Françoise ISOARD Christian
BAUDOUI Marie Anne MAGAUD Marie José
BONDIL Marc POSTEL Chrystelle
BOURJAC Jean Marie REBOUL Childéric
CROZALS Florent SEVENIER Jean

Monsieur Gilbert REINAUDO, rapporteur, expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'agenda rural, le gouvernement met en place le volontariat territorial en administration (VTA) pour renforcer l'ingénierie dont bénéficient les territoires ruraux et offrir une expérience valorisante à de jeunes diplômés.

Ce dispositif permet à des jeunes diplômés âgés de 18 à 30 ans et d'un niveau BAC+2 minimum d'effectuer une mission d'ingénierie au service du développement d'un territoire rural. Le contrat VTA prend la forme d'un contrat à durée déterminée, de type de contrat de mission de 12 à 18 mois (sur une quotité correspondant à au moins 75% d'un temps complet, rémunéré au minimum au SMIC). Une aide forfaitaire de 15 000 euros par VTA sera attribuée par l'Etat à la structure accueillante.

Provence Alpes Agglomération est éligible au VTA proposé par l'Etat notamment sur les missions d'appui d'ingénierie pour la préparation des dossiers de subvention auprès des différents financeurs.

Dans le cadre de la gestion des deux programmes européens LEADER sur le territoire géré par Provence Alpes Agglomération, une enveloppe complémentaire conséquente a été octroyée aux deux programmes (de 686 236 € pour chaque programme LEADER).

Le recours à un VTA permettrait de répondre aux missions suivantes :

- Participer à la réorientation des stratégies des GAL LEADER en lien avec la dotation d'une enveloppe complémentaire à l'été 2021,
- Travailler à une meilleure communication des appels à propositions de fin de programme,
- Préparer et suivre les dossiers de demande de subventions portés par Provence Alpes Agglomération,
- Vérifier la bonne réalisation des opérations,
- Renseigner les outils d'évaluation des projets et du programme,
- Mettre en œuvre une stratégie de communication sur les opérations réalisées sur le territoire grâce aux programmes LEADER

La rémunération versée serait calculée par référence au cadre d'emplois de rédacteurs territoriaux sur un indice majoré maximal de 388 auquel s'ajoute le régime indemnitaire correspondant, soit un montant annuel chargé de 34000 euros. Ce poste ouvre droit au versement d'une aide forfaitaire de 15000 €. Le reste à charge pour la collectivité s'élève à 19 000 €.

Il est proposé:

- De recruter un VTA pour une durée de 12 mois à temps complet pour exercer les missions énoncées ci-dessus,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer l'ensemble des documents relatifs à la demande d'aide forfaitaire de l'Etat et au recrutement du VTA

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION Après en avoir délibéré et procédé au vote Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO